

Bons mots

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **1 (1898)**

Heft 11

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-247886>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

doit être indiquée dans la *déclaration de douane* (blanche).

Une indication inexacte, incomplète ou fautive de la valeur sur la déclaration de douane peut entraîner non seulement le retard de l'envoi, mais aussi une amende.

Bien que l'indication *exacte* de la valeur soit indispensable sur les *déclarations de douanes*, elle est par contre facultative ou peut même être omise sur le bulletin d'expédition et sur le colis même lorsqu'il s'agit d'envois de marchandises.

Envois de messagerie à destination de la Suède. — Les envois de messagerie à destination de la Suède qui jusqu'ici ont dû emprunter exclusivement la voie d'Allemagne-Danemark peuvent dès maintenant aussi être acheminés à destination par l'Allemagne, Sassnitz-Trelleborg, et par des paquebots-poste directs. Cette dernière voie d'acheminement assure d'une manière générale aux envois une expédition plus rapide. En outre, les taxes à la valeur à payer dans ce cas sont un peu moins élevées que celles applicables à la voie de Danemark. Les taxes au poids sont les mêmes pour les deux voies d'acheminement.

Mandats-poste avec la Crète. — Dès le 1^{er} avril 1898, les bureaux de poste français établis dans l'île de Crète, à La Canée, à Candie et à Rethymo, participeront à l'échange international des mandats-poste (à l'exclusion des mandats télégraphiques) et cela dans les mêmes conditions que les bureaux de poste de France. Ces bureaux accepteront donc des mandats-poste à destination de la Suisse et pourvoient aussi au paiement des mandats émis en Suisse qui leur parviendront.

Les mandats-poste à destination de ces localités ne doivent cependant être dirigés sur les bureaux de poste français *que sur demande de l'expéditeur.*

Entrée en vigueur du nouveau tarif japonais. — L'entrée en vigueur du nouveau tarif ne pourra guère avoir lieu avant le 1^{er} octobre de cette année, à cause de la ratification des traités conclus par le Japon avec la France et l'Autriche-Hongrie et la période de transition de six mois prévue par le traité.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 9 du *Pays du Dimanche* :

28. PROBLÈME AMUSANT.

19 lapins à fr. 5	=	fr. 95.—
1 pigeon à fr. 1	=	» 1.—
80 escargots à 0,05	=	» 4.—

Tot. 100 pièces Total fr 100.—

29. CHARADE

Angle-terre. (Angleterre.)

30. LOGOGRIPHE.

Rocher, roche, roc.

31. ÉNIGME.

Une bouteille.

Ont envoyé des *solutions complètes* : MM. L'Anglais qui attend l'Anglaise à Porrentruy ; le bouton d'or du Val de Travers égaré chez les caquelards à Porrentruy.

Ont envoyé des *solutions partielles* : MM. Des libellules de l'étang de la Reppe à Boncourt ; Fareld Riquams à Mervelier ; Cécile Bailat, institutrice à Rebeuvelier ; Stu qu'nape de bô à Roggenbourg ; Ali Bilat au Cerneu-Veusils ; Sara Farine et Julia Noirjean aux Cerlatez ; Crelier Joseph, étud. Bure ; A Ré Usy au Cerneu-Godat (les Bois) ; Maria Voirambé Rion à Courételle ; Christine Saucy à Lajoux ; Lucia à Montenol ; Maître Emile, inst. à Berlincourt ; Elisa Prenz et J. Humair fils à Undervelier ;

Louis Joliat au moulin de Corban ; Jos. Bron, commis à Corban ; Bernadette Peltier, remonteuse et Aurèle Peltier, tailleur aux Vacheries des Breuleux ; Marie Chételat, fille François, tuilier à Montsevelier ; René Frésard à Muriaux ; Celle qui n'oublie pas Alphonse à Sion ; Louis Rais, fils Pierre Rais au Thiergarten (Vermes) ; Jeannette à Bassecourt ; Céline Brossard aux Chenevières (Emibois) ; J. Mange Saucisse à Bassecourt ; Josais C. saie à Buix ; Rose, Marguerite et Pensée à Buix ; Joseph Grimaitre à Montignez ; Marcel Prince à Soulee ; Une blanche colombe de l'école supérieure d'Alle ; Un joli garçon de la fonderie de Cornol ; La violette de l'avenue de la gare qui pense toujours à son oeillet de la gare à Porrentruy ; Une tailleuse au Noirmont ; Joseph Montavon à Scout ; Une rose de St Laurent de Bonfol ; Cyrille Jourdain, charron Milieu des Chaux près les Genevez ; Inne petête motate Genevezate aux Genevez ; J. B. à Porrentruy ; E. Jolidon à Surmoron (St-Brais) ; Une qui cherche et qui ne trouve pas à Bonfol ; Dos-Court à Movelier ; Une grenouillette de Bonfol ; Léon Leschenne, maire à Scout ; Fedola Laval, Bure ; Constant, Désiré et Georges à Saulcy ; Moi G. compté les lapins, les pigeons et les escargots du Peuchappatte ; Fleur d'Epine à Réclère ; L. C. Roselet ; Noël Nnamenneh à Boncourt ; Marguerite d'Ajoie regrettant son Bluet à Porrentruy ; Victorine, écolière à Saulcy.

36. CHARADE.

En s'accumulant, mon premier,
Belle dame, vous rend pensive ;
C'est que le charme printanier
Passe avec l'onde fugitive.

En se répétant, mon second

Fait songer à certain poète

Incorrect autant que fécond,

Que notre succès inquiète.

Mon troisième a changé de queue,

Mais il croqua qui vous savez.

Et vous courez plus d'une lieue,

Poltrons, quand vous l'apercevez.

Mon tout fabrique des chevilles

A l'intention du Jura....

Garçonnetts ou petites filles,

Qui d'entre vous devinera ?

37. ÉNIGME.

En vedette toujours, j'appartiens au navire

Qui file dans l'immensité.

Comme teinte je puis te dire

Que je suis sans éclat, sinon sans pureté.

Dans certain jeu connu, je deviens nécessaire

A celui qui s'apprête à battre l'adversaire.

38. LOGOGRIPHE.

Démuni de mon chef, avec ce qui me reste,
Je suis au nombre des grains
Qui font vivre les humains,
Soit en leur fournissant un manger bien modeste,
Soit en rafraichissant leur gosier altéré,
Soit même en engraisant leur hôte orné de soies.

Bons mots.

A la sortie du congrès
des spirites :

— Et vous, docteur,
croyez-vous aux revenants ?

— Comment pouvez-vous
me demander cela ? Mais si
je croyais aux revenants je
changerais de profession.

Dans une école :

Demande :
— Comment peut-on tou-
jours tenir fraîche la viande
de mouton ?

Réponse :
— En ne tuant pas le
mouton.

Faut-il te dire aussi que je puis me vanter
D'avoir ce qui rendit le Pérou si célèbre !
Mais un autre métal cent fois plus précieux
Qui se trouve partout du Volga jusqu'à l'Ebre,
Et bien plus loin encor, se présente chez moi.
Et c'est celui-là même à qui doit son emploi
Mon tout, que des Vulcains au noirâtre visage,
Du matin jusqu'au soir, embrasent avec rage.

39. MÉTAGRAMME.

Je fus une forteresse
Portant un terrible nom.
De ma tour une princesse
Un jour tira le canon.
Mais de ma force invincible
Maintenant on se rirait ;
Et je ne se's plus de cible
Qu'aux parleurs de cabaret.
Si l'on retourne ma tête
Je deviens pour les galants,
Une occasion honnête
De déployer leurs talents.
Enfin sous un ciel splendide
J'ai vu naître des guerriers,
Que leur valeur intrépide
A couronnés de lauriers.

Cote de l'argent

Du 2 mars 1898

Argent fin en grenailles fr. 97,50 le kilo.

Publications officielles

L'Ecole d'horticulture à Genève recommence le 1^{er} mai une nouvelle année scolaire. Les élèves devront s'inscrire avant le 15 avril à la Direction de l'Ecole, à Châtelaine, Genève. L'enseignement durera trois ans. Les élèves bernois seront reçus à prix réduit.

Convocations d'assemblées

Boécourt. — Le 6, après l'office, pour nommer l'institutrice de Montavon et deux membres de la commission d'école, décider la prise des taupes, etc.

De suite après, *assemblée bourgeoise.*

Courtedoux. — Le 13, à 12 1/2 h. pour voter l'introduction de l'école complémentaire.

Damvout. — Le 6, à 1 h., pour voter le règlement des pompiers.

Réclère. — Le 6, à 12 1/2 h., pour ratifier l'acquisition d'une maison et décider s'il sera procédé à un nouveau partage des terrains communaux.

Vicques. — Le 6, à 2 h., pour nommer les bergers, voter le budget, passer les comptes, etc.



Je pensais trouver Madelon ici pour lui demander quelques rafraichissements. Elle ne doit pas être bien loin, puisque voilà sa faux. Où est-elle donc allée ?